Déclaration environnementale de produit

L'établissement d'un écobilan et la consignation des effets environnementaux quantitatifs de la fabrication et de l'utilisation de portes sont basés sur les PCR (Product Category Rules) selon les normes EN ISO 14025 et EN 15804 ainsi que selon les normes EN ISO 14040 et EN ISO 14044. Les résultats de l'écobilan sont consignés dans la déclaration environnementale de produit (EPD – Environmental Product Declaration) sur la base des cinq phases de cycle de vie suivantes.

Phase de fabrication	**A1** Fourniture des matières premières **A2** Transport **A3** Fabrication	Production des matières premières (par ex. sylviculture, extraction de minerais, fabrication d'aluminium)
		Réutilisation et recyclage des matériaux en vue de la fabrication de produits
		Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et d'énergie
		Revalorisation d'énergies et d'autres processus (rejets thermiques, par ex.)
		Transports de matières premières (voies de transport nationales et internationales)
		Production de matières auxiliaires et d'autres intrants
		Processus de fabrication et de conditionnement
		Déchets de production et de conditionnement
Phase de mise en œuvre	**A4** Transport **A5** Construction/installation	Transport (de la sortie de l'usine jusqu'au chantier ou au revendeur)
		Entreposage des produits et refroidissement, chauffage, régulation hygrométrique nécessaires, etc.
		Installation (matières auxiliaires incl.) et déchets
Phase d'utilisation	**B1** Utilisation **B2** Entretien **B3** Réparation **B4** Remplacement **B5** Transformation/rénovation **B6** Utilisation de l'énergie dans l'entreprise **B7** Utilisation de l'eau dans l'entreprise	Emploi du produit mis en œuvre et émissions environnementales (COV, etc.)
		Entretien et réparation (nettoyage, mise en peinture, lubrification, remplacement des pièces d'usure endommagées, etc.)
		Remplacement (vitrage, etc.)
		Transformation/rénovation (assainissement thermique, etc.)
		Consommation d'énergie/d'eau durant la phase d'utilisation
		Déchets
Phase d'élimination	**C1** Démontage **C2** Transport **C3** Valorisation des déchets **C4** Mise en décharge	Démontage
		Transport vers le point de collecte/l'incinérateur/la décharge
		Revalorisation/recyclage
		Elimination/stockage définitif (déchets de construction ou spéciaux)
Avantages et contraintes en dehors du système	**D** Potentiel de réutilisation, de revalorisation et de recyclage	Possibilité de réutiliser les produits/matériaux de construction (par ex. refonte du verre, du métal ou du PVC ou valorisation thermique dans une centrale de cogénération, etc.)
		Prise en compte comme «crédit» dans la consommation d'énergie (réduction de la consommation d'énergie)

Source: ift Rosenheim